



Mon ex femme ne veut pas que je prenne mes enfants

Par **fvbnicolas_old**, le **18/12/2007** à **15:20**

Bonjour, cette année c'est mon tour d'avoir les enfants pour noel, mais mon ex femme trouve que j'ai mis trop de temps a m'organiser pour prendre les filles, elles ne répond plus à mes appels pour pouvoir éclaircir la situation. que dois je faire?

D'autant plus que cette situation m'inquiète car je pars en école de gendarmerie au mois de février et j'ai peur que mon ex femme m'empêche de revoir mes filles!!!!

merci beaucoup pour l'aide que vous pourrez m'apporter.

Par **Krista**, le **19/12/2007** à **09:26**

Bonjour,

Tout d'abord, dites vous bien que votre ex femme n'a aucune decision a prendre. Elle n'a aucun droit de garder vos filles car madame pense que vous avez mis trop de temps a vous organiser. Si je peux me permettre, je vous conseille de prendre contact avec le juge des affaires familiales ou encore mieux l'avocat que vous avez contracter lors de votre divorce si il y a eu lieu.

Dans tous les cas, bon courage a vous.

Krista84

Par **fvbnicolas_old**, le **19/12/2007** à **18:23**

sur t conseils, j'ai appelé mon avocat, qui m'a dit d'adresser une lettre recommandé stipulant les closes qui sont dans le jugement de divorce et de préciser que je viendrai chercher les filles tel jour à telle heure. et dans le cas ou je n'aurai pas les filles comme indiqué dans la lettre, il m'a dit de porter plainte.... de grand moment en perspective... merci Krista pour ce conseil, je n'osait pas l'appeler car nous avons le meme avocat pour le divorce et j'avais qu'il choisisse un camp...

Par **Krista**, le **20/12/2007** à **09:43**

Bonjour

Vous voyez un simple petit appel defois illumine pas mal de choses, je me suis permise de vous donnez ce conseil là car j'ai divorcée il y a 2 mois de cela et j'avais moi aussi le meme avocat que mon ex mari avec qui j'ai eu un petit garçon, et le jour du divorce, l'avocat a bien précisé que si l'un ou l'autre ne tener pas ses engagements en ce qui concerner les closes et ben ca serait plainte et de nouveau une autre conciliation.

Dans tous les cas, ne vous laissez pas faire, vos filles vous appartiennent autant que à Madame et même si celle-ci en a la garde cela ne veut rien dire au niveau de l'education parentale.

En tout cas je suis satisfaite de pouvoir vous avoir renseigner un tit peu à ce sujet, si vous avez d'autres questions , je serais ravie de pouvoir vous aider.

Merci

Et encore bon courage et bonne fêtes.

Krista84 :)